



**Séance du 25 octobre 2022
en visioconférence**

N° : BU-25102022-1

Objet : Commande Publique – Programme pluriannuel d'entretien des bassins dessableurs des étangs littoraux landais – 2 lots - Passation des accords-cadres

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures.

Le Bureau du Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de voix : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents en présentiel :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{me} TOLLIS, M^{me} LAGORCE.

Etaient présents en visioconférence :

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

MM. MORA, MABILLET, D'INCAU et SAINT JOURS.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} DOUSTE ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS

Absents excusés :

Absent :

Assistaient en outre :

M^{me} DAUBA, MM. FOURNIER, ZUAZO et LE GALL.



N° BU-25102022-1

VU la consultation des entreprises relative au programme pluriannuel d'entretien des bassins dessableurs des étangs littoraux landais (lots 2 et 4) publiée le 3 octobre 2022 au BOAMP et sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur ;

VU la délibération n° BU-300922-01 attribuant les lots 1, 3, 5 et 6, déclarant sans suite les lots 2 et 4 et décidant de lancer une nouvelle consultation en Procédure adaptée selon l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique pour les lots 2 et 4 relatifs à la consultation concernant le programme pluriannuel d'entretien des bassins dessableurs ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

Le Bureau du Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les lots 2 et 4 de la manière suivante :

▪	Estimation € TTC pour 1 période	Entreprises / Groupements	Offres retenues € HT	TVA 20 %	Offres retenues € TTC
LOT 2	120 000,00	UNELO 465, Avenue Larrigan 40510 SEIGNOSSE Tél : 05.58.72.85.90 Courriel : contact@unelo.fr SIRET : 791 465 883 00019	120 333,75€	24 066,75 €	144 400,50 €
LOT 4	70 000,00	UNELO 465, Avenue Larrigan 40510 SEIGNOSSE Tél : 05.58.72.85.90 Courriel : contact@unelo.fr SIRET : 791 465 883 00019	78 353,70 €	15 670,74 €	94 024,44 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,



Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.